



# Diagnostic patrimonial du Centre-Essonne

## Boissy-sous-Saint-Yon

*Essonne*  
LE CONSEIL GÉNÉRAL

 **île de France**

Conseil régional d'Île-de-France

Unité société  
Direction de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs  
Service patrimoines et inventaire  
115, rue du bac - 75007 Paris  
Tél. : 01 53 85 53 85 / [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)



**DIAGNOSTIC PATRIMONIAL CENTRE ESSONNE  
CANTONS DE DOURDAN ET DE SAINT-CHÉRON**

Synthèse communale

# **BOISSY-SOUS-SAINT-YON**

Étude réalisée par **Maud Marchand**, chargée de mission

Sous la direction d'**Arlette Auduc**, conservateur en chef du patrimoine, chef de service

Avec la participation d'**Alexandra Olivares**, stagiaire,  
et de **Diane Bétored**, cartographe

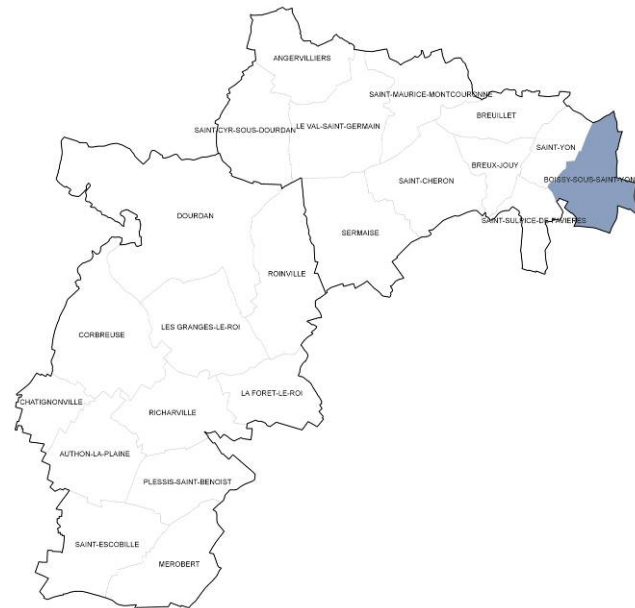
# SOMMAIRE

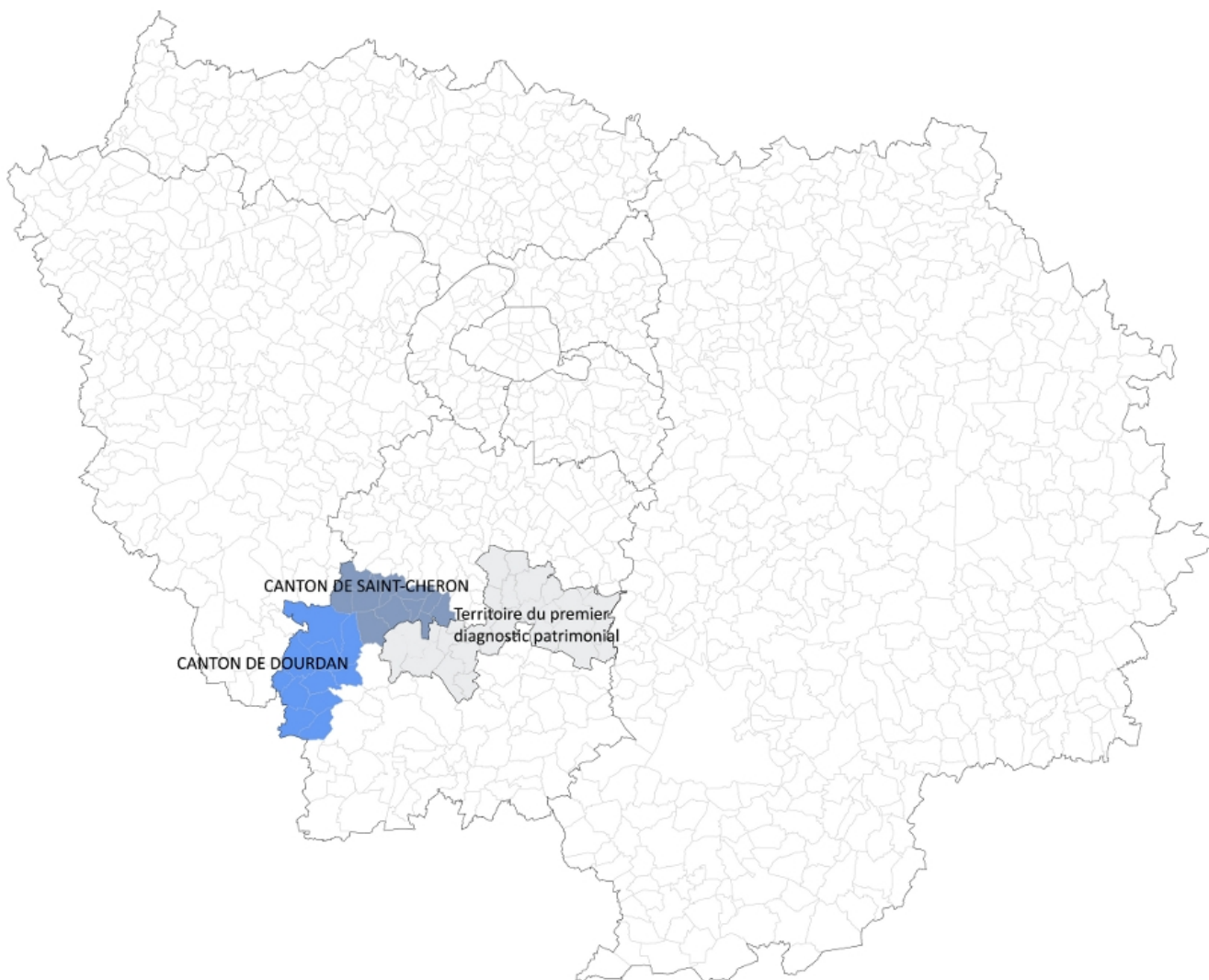
<b>CONTEXTE DE L'ETUDE.....</b>	<b>5</b>
<b>METHODOLOGIE .....</b>	<b>6</b>
<b>DEPUIS LE CADASTRE NAPOLEONIEN, DEUX SIECLES D'EVOLUTIONS URBAINES.....</b>	<b>9</b>
1. La commune au moment de l'établissement du premier cadastre parcellaire : un village-rue au tissu urbain dense .....	9
2. Les facteurs d'évolution morphologique et spatiale .....	10
1. L'évolution démographique : un quadruplement dans la seconde moitié du XXe siècle.....	10
2. L'extension du bâti : une politique de lotissements puis de densification.....	11
3. La forme actuelle du village : des structures anciennes peu perceptibles .....	11
4. Evolutions paysagères .....	14
1. D'hier à aujourd'hui, entre cartes postales anciennes et photographies de terrain .....	15
2. Eléments marquants du paysage actuel .....	17
<b>ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL .....</b>	<b>21</b>
1. Caractéristiques architecturales.....	21
2. Analyse typologique du bâti.....	22
1. Édifices publics, civils et religieux .....	23
2. Maisons de bourg et maisons à boutique .....	25
3. Fermes .....	26
4. Maisons rurales .....	28
5. Villas et pavillons .....	29
6. Maisons de notable et châteaux .....	30
7. Immeubles .....	31
3. Etat général du patrimoine .....	32
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>36</b>

*En couverture : porte charretière cintrée d'une maison de bourg rue de Châtres*



## BOISSY-SOUS-SAINT-YON

<b>CANTON DE SAINT-CHERON</b>					
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARPAJONNAIS</b>					
<b>POPULATION 2008 : 3669 hab.</b> <b>POPULATION 1946 : 655 hab.</b> <b>POPULATION 1821 : 830 hab.</b>					
<b>RECENSEMENT</b>					
Nombre d'édifices recensés : 76					
Nombre d'édifices dénaturés : 103					
Nombre d'édifices par degré d'intérêt :					
exceptionnel : 0		remarquable : 20		intéressant : 56	inaccessible : 0
Typologies architecturales dominantes :					
maisons de bourg		fermes	maisons rurales		villas
<b>MORPHOLOGIE URBAINE</b>					
Implantation du bâti :	- ancienne :	vallée	coteau	plateau	autre
	- actuelle :	vallée	coteau	plateau	autre
Forme ancienne du noyau urbain :	habitat concentrique		village-rue	habitat diffus	autre / indéterminé
Hameaux :	pas de hameaux	un hameau		plusieurs hameaux :	
Hameaux absorbés par l'urbanisation :	oui			non	
Mode principal d'extension du bâti :	densification	mitage	le long des axes de communication		
	lotissement(s)	pas d'extension ou bien diminution de la surface bâtie			
Document d'urbanisme :	POS	PLU (en projet)	SCOT	pas de document d'urbanisme	
<b>CARACTERISTIQUES PAYSAGERES MARQUANTES</b>					
densité du bâti ancien	nombre de grandes demeures	lotissements pavillonnaires	coupure formée par la RN20	plateau agricole	



*Les diagnostics patrimoniaux du centre de l'Essonne dans leur contexte francilien*

## CONTEXTE DE L'ETUDE

En 2008, une convention signée entre le Conseil général de l'Essonne et le Conseil régional d'Île-de-France a conduit à la réalisation d'un premier diagnostic patrimonial sur trois cantons du centre du département, Etrechy, Mennecy, Brétigny-sur-Orge. Menée en neuf mois sur vingt-neuf communes, cette étude a permis d'identifier 2 389 éléments patrimoniaux, de dessiner les principales caractéristiques du territoire et de mettre en lumière les transformations subies par le patrimoine architectural, soumis aux effets conjoints de la périurbanisation et de la déprise agricole.

L'une des préconisations du rapport final consistait à étendre le diagnostic patrimonial aux deux cantons adjacents afin d'obtenir une vision d'ensemble du centre de l'Essonne. Une nouvelle convention signée en 2010 entre le Département et la Région prévoit ainsi d'étudier les cantons de Saint-Chéron et de Dourdan.

S'étendant sur 233,32 km<sup>2</sup> et comptant 42 641 habitants en 2008, ces deux cantons comprennent vingt-deux communes, dont trois (en italiques dans le tableau ci-dessous) ont déjà fait l'objet d'un diagnostic patrimonial en 2008, commandé par le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse lors des études préalables à son extension.

<b>CANTON DE DOURDAN</b>	Authon-la-Plaine	<b>CANTON DE SAINT-CHÉRON</b>	<i>Angervilliers</i>
	Chatignonville		Boissy-sous-Saint-Yon
	Corbreuse		Breuillet
	Dourdan		Breux-Jouy
	La Forêt-le-Roi		<i>Le Val-Saint-Germain</i>
	Les Granges-le-Roi		Saint-Chéron
	Mérobert		<i>Saint-Cyr-sous-Dourdan</i>
	Plessis-Saint-Benoist		Saint-Maurice-Montcouronne
	Richarville		Saint-Sulpice-de-Favières
	Roinville		Saint-Yon
	Saint-Escobille		Sermaise

L'objectif de tels travaux est de proposer au département de l'Essonne et aux communes concernées un outil d'aide à la gestion du territoire : fournissant à la fois un état des lieux patrimonial et une analyse des évolutions touchant le bâti, ils donnent des clés pour la compréhension et l'appréhension des phénomènes urbains dans la zone concernée. Le diagnostic patrimonial peut ainsi servir de fondement à des projets de gestion raisonnée du bâti ou de renouvellement des documents d'urbanisme.

Par ailleurs, l'ensemble des études menées sur le centre de l'Essonne permettront de fonder scientifiquement le choix d'une aire géographique plus précise sur laquelle pourra être mené un inventaire topographique du patrimoine. Il est en effet important de signaler que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait remplacer la conduite d'une opération d'inventaire : faute de temps, les analyses architecturales, typologiques et paysagères menées dans le cadre d'un diagnostic restent incomplètes, mais aussi superficielles, au sens où le recensement est exclusivement effectué depuis le domaine public.

## METHODOLOGIE

Le diagnostic patrimonial se compose d'une synthèse générale exposant les résultats de l'enquête à l'échelle de l'ensemble du territoire, d'une synthèse par commune, ainsi que d'un système d'information géographique (SIG), localisant précisément tous les éléments patrimoniaux recensés.

Ces documents sont le résultat d'un travail mené de manière systématique, exhaustive et identique pour l'ensemble des communes concernées. Il est découpé en trois grandes phases, de durée variable en fonction de la taille de la commune :

- recherches documentaires et préparation des enquêtes de terrain ;
- recensement des éléments patrimoniaux sur le terrain ;
- restitution du travail de terrain et élaboration des documents de synthèse<sup>1</sup>.

L'enquête de terrain est au cœur du diagnostic : elle est effectuée, pour chaque commune, parcelle par parcelle, depuis le domaine public exclusivement, à l'aide de la fiche de recensement reproduite ci-contre. Comportant seize champs, cette fiche permet de relever les principales caractéristiques des objets patrimoniaux recensés et de les classer par typologies<sup>2</sup>.

La sélection des éléments patrimoniaux est d'abord opérée d'après un critère d'ancienneté : la limite chronologique choisie pour le recensement du patrimoine bâti a été fixée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, soit 1945. Toutefois, les édifices postérieurs à cette date mais d'un intérêt patrimonial incontestable sont intégrés au diagnostic. Sont ensuite écartés de la sélection tous les édifices présentant des transformations profondes et irréversibles de leur structure d'origine, telles qu'une surélévation, une extension ou le percement de baies ne correspondant ni au rythme, ni aux proportions de la construction d'origine. C'est malheureusement le cas de nombreux bâtiments ruraux, pourtant constitutifs de l'identité du territoire. En revanche, lorsque les altérations s'avèrent plus légères (disparition de l'enduit ou du décor, changement du type de couverture), l'élément est recensé mais sa transformation est signalée.

Les édifices retenus sont ensuite caractérisés par un type et un degré d'intérêt<sup>2</sup>, qui permettent de hiérarchiser la masse des objets patrimoniaux recensés. Enfin, chaque fiche est accompagnée d'une prise de vue destinée à documenter l'édifice et à accompagner la restitution géoréférencée des données.

La synthèse du recensement par commune est accompagnée d'une analyse des principales caractéristiques du territoire et de ses évolutions. Les transformations liées aux changements d'usage des bâtiments sont particulièrement mises en lumière. Pour cette deuxième phase du diagnostic patrimonial du centre de l'Essonne, l'accent a davantage été mis sur l'étude des aspects paysagers liés au patrimoine et sur la définition de types architecturaux et de variantes.

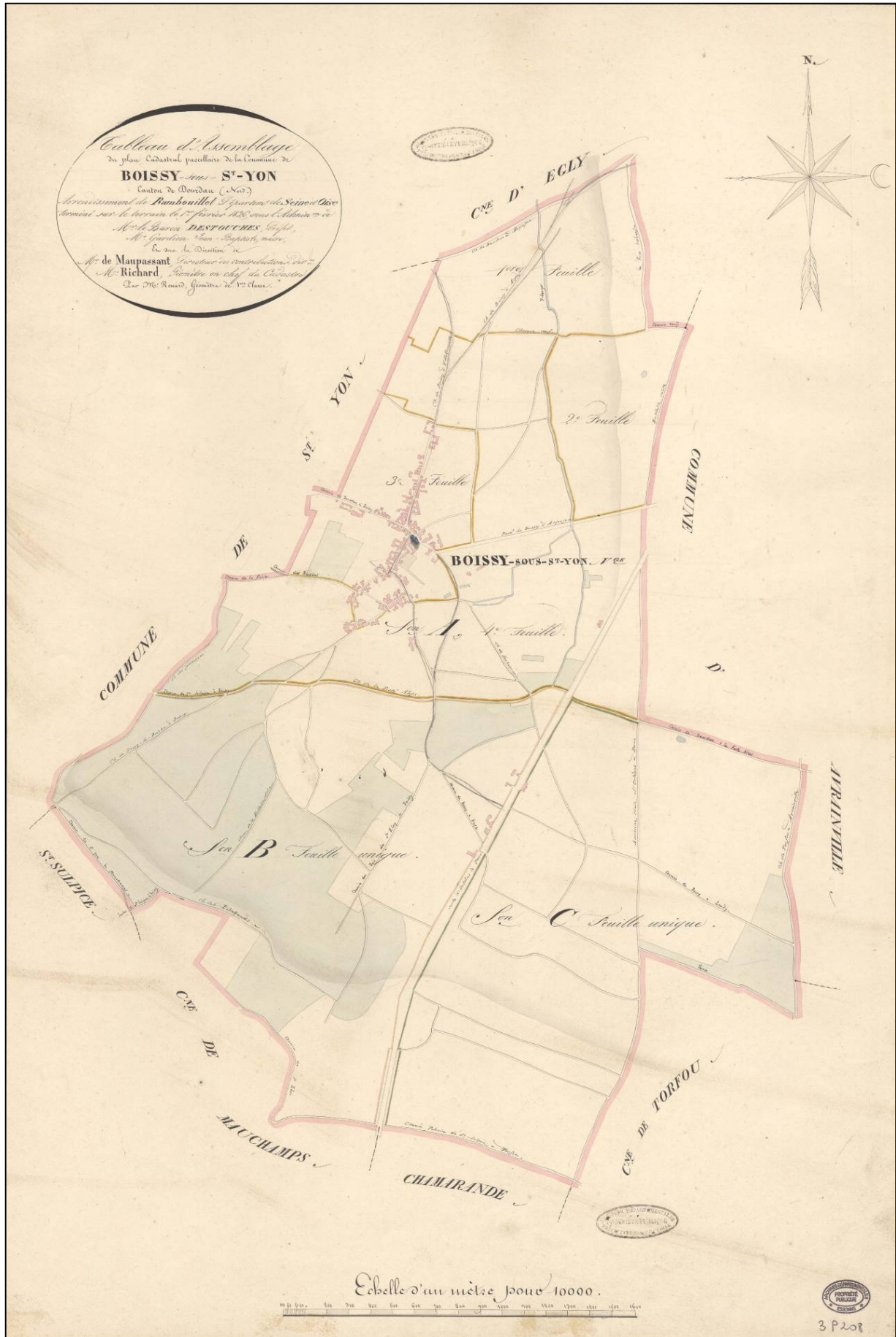
---

<sup>1</sup> La synthèse générale présente une description complète de la méthode et du contenu de chaque étape de travail.

<sup>2</sup> On en trouvera la définition dans le glossaire se trouvant à la fin de chaque synthèse.

<b>ADRESSE:</b>				<b>N° Fiche:</b>		
<b>Pré-inventaire :</b>		OUI	NON	<b>N° de photo :</b>		
<b>TYPLOGIE</b>						
maison rurale	pavillon	maison de bourg	immeuble	puits	mairie	église
cour commune	villa	maison à boutique	gare	moulin	école	monument aux morts
petite ferme	maison de notable	maison de bourg à porte charretière	variantes notables :		autre:	
ferme	château	maison d'artisan				
<b>Datation:</b>				<b>Signature:</b>		
Antécadastre	19ème siècle	1ère moitié 20ème siècle	Date portée			
<b>Implantation:</b>		village / bourg	hameau / lieu-dit	isolé		
<b>MATERIAUX DE COUVERTURE</b>						
tuiles mécaniques	tuiles plates	ardoises	autre:		épis de faitage	tuiles de rive
<b>PARTIES CONSTITUANTES</b>			<b>MATERIAUX GROS-ŒUVRE</b>			
communs	colombier	puits	Pierre de taille	grès	meulière	enduit
annexes	four		moellons	calcaire	briques	
<b>ELEMENTS DE FACADE REMARQUABLES</b>						
aisselier	céramique	décor disparu	ferronnerie	marquise	rocaillage	autre:
balcon	chaînage d'angle	devanture de boutique	linteaux brique-métal	modénature	décor briques	
<b>INTERET</b>						
architectural	morphologique	urbain	pittoresque	historique		
<b>DEGRE</b>				<b>Transformations de surface</b>		
inaccessible	intéressant	remarquable	exceptionnel	OUI	NON	
				fenêtres pvc	enduit gratté	
<b>REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:</b>				velux	garage	
				ouvertures reprises :		
				autre :		

*Fiche de recensement utilisée lors des enquêtes de terrain*



Feuille d'assemblage du cadastre napoléonien de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon (1826) © A.D. 91



## DEPUIS LE CADASTRE NAPOLEONNIEN, DEUX SIECLES D'EVOLUTIONS URBAINES

Situé à l'extrémité ouest du plateau d'Avrainville, aux marges des vallées de la Renarde et de l'Orge, mais aussi sur les premières avancées du plateau de la Beauce, le territoire de Boissy-sous-Saint-Yon est un espace d'interface, quelque peu atypique par rapport au reste du territoire d'étude. Il s'étend principalement sur deux plateaux relativement secs, d'altitudes différentes (le plateau d'Avrainville aux alentours de 90 mètres, le plateau de la Beauce entre 150 et 160 mètres), reliés par un coteau escarpé et boisé, le Bois de Baviile, qui constitue le versant nord du système de buttes sur lequel est construit le noyau villageois de la commune limitrophe de Saint-Yon.

Comme sa voisine, la commune est établie sur un site d'intérêt stratégique, même si les raisons en sont différentes : alors qu'à Saint-Yon, c'est l'aspect défensif qui prévaut, à Boissy-sous-Saint-Yon, c'est la proximité de la route Paris-Orléans (l'actuelle R.N.20, qui scinde aujourd'hui le territoire) qui a guidé l'installation du noyau villageois et son développement. Cette facilité d'accès explique certes les dommages subis par ce site convoité au cours des guerres de la fin du Moyen Âge, mais aussi et surtout sa faveur en tant que lieu de commerce à partir de l'obtention en 1660 de lettres patentes pour l'établissement de foires bisannuelles et de marchés hebdomadaires. La commune connaît alors une période de prospérité dont témoignent les nombreuses *fermes*<sup>3</sup> et grandes demeures construites sur son territoire. Au début du XIXe siècle, le village est essentiellement agricole.

### **1. LA COMMUNE AU MOMENT DE L'ÉTABLISSEMENT DU PREMIER CADASTRE PARCELLAIRE : UN VILLAGE-RUE AU TISSU URBAIN DENSE**

Le village compte 830 habitants en 1821, à la veille de l'établissement du cadastre napoléonien. Le bâti s'étend le long d'un axe nord-sud parallèle à la route d'Orléans, constitué par les actuelles rues de Châtres, du Puits-Grès, et de l'Ormeteau. Cette conformation de type village-rue est assez surprenante pour un village de plateau (habituellement groupé autour de l'église), d'autant que les constructions ne sont pas



<sup>3</sup> Les mots en italique suivi d'un astérisque sont définis dans le glossaire, en fin de synthèse.

directement en bordure de l'axe structurant qu'est la grande route, mais en retrait d'un kilomètre environ.

Le bâti se situe exclusivement sur le plateau d'Avrainville : le sud de la commune, comprenant le coteau boisé puis le plateau de la Beauce, ne sont pas habités. Un seul écart existe, le hameau du bas de Torfou, le long de la RN 20, probablement organisé autour d'un ou plusieurs relais de poste.

En centre-bourg, le bâti est dense et continu ; le parcellaire est partagé entre lanières longues et étroites en arrière des maisons de bourg et grands domaines autour des fermes et des châteaux. Les bâtiments, toutes typologies confondues, sont très majoritairement situés en avant de parcelle, formant des fronts bâtis importants.

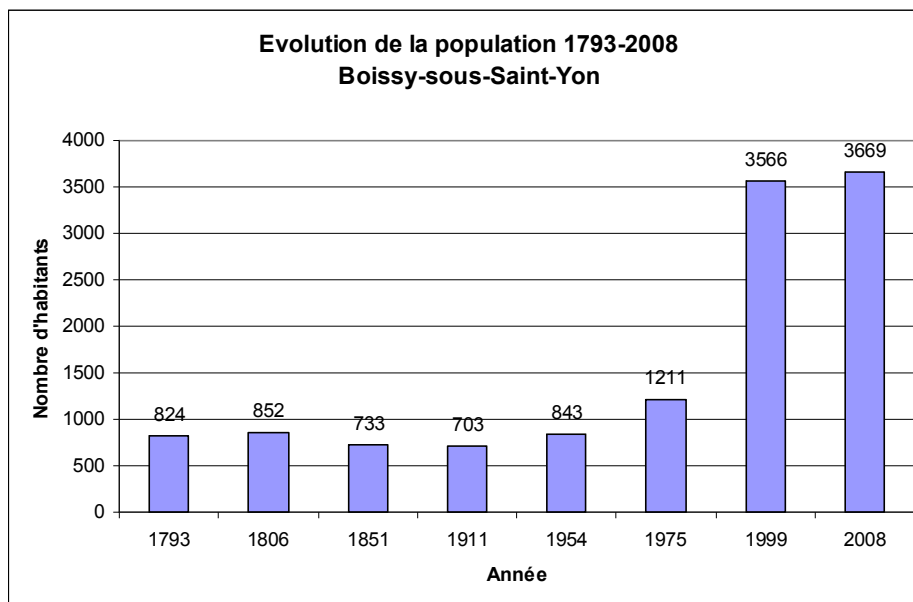
L'église se situe au cœur du bourg, en position de carrefour, mais n'est pas précédée d'une véritable place. De leur côté, les grands domaines se situent aux marges du noyau villageois, à chaque entrée de bourg.



Pour l'ensemble de la commune, ce sont 62 bâtiments dont l'emprise au sol est *antécadastré*\* qui ont été recensés, soit plus des 4/5 des édifices pris en compte dans le diagnostic. Ce chiffre élevé témoigne d'une présence encore extrêmement forte du bâti ancien dans la commune.

## 2. LES FACTEURS D'ÉVOLUTION MORPHOLOGIQUE ET SPATIALE

### 1. L'évolution démographique : un quadruplement dans la seconde moitié du XXe siècle



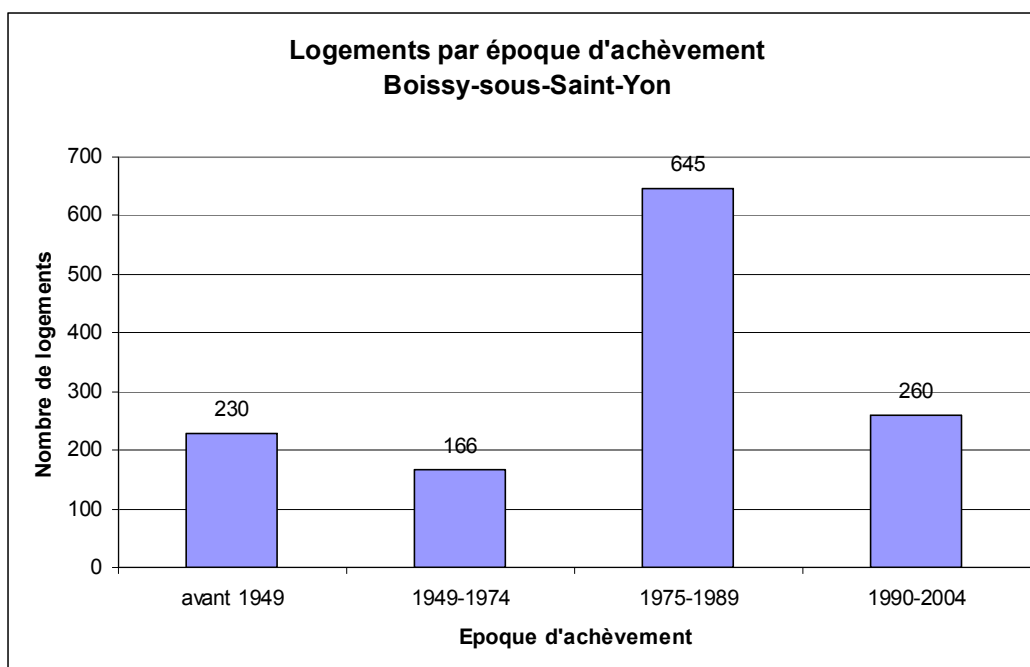
La population de Boissy-sous-Saint-Yon baisse tout au long du XIXe siècle, notamment en raison de l'exode rural. La mise en service de la ligne du Tacot reliant Arpajon à Étampes, de 1911 à 1948, ne parvient pas à juguler le phénomène, malgré une brève remontée de la population entre 1911 et 1921. Seuls l'avènement de l'automobile à partir

de l'après-guerre et l'extension de la périurbanisation parviennent à enrayer la baisse démographique et à inverser la tendance : la population quadruple alors en cinquante ans.

## 2. L'extension du bâti : une politique de lotissements puis de densification

L'activité de construction reste relativement faible à Boissy-sous-Saint-Yon jusqu'au milieu des années 1970 : seuls quelques pavillons sont construits mais sans programme concerté. En revanche, le pic observable à partir de 1975, correspond à l'établissement d'un grand lotissement pavillonnaire au sud de la Fontaine Saint-Lubin. D'autres lotissements de taille plus restreinte ont ensuite été construits aux extrémités de la commune.

Depuis quelques années, la tendance est davantage à la densification du centre bourg, par construction de pavillons dans les quelques dents creuses, mais aussi par relèvement du coefficient d'occupation des sols, qui incite à la division des anciens bâtiments agricoles et à la surélévation de certaines maisons de bourg. Cette densification ne touche cependant pas encore les cœurs d'îlots.



## 3. LA FORME ACTUELLE DU VILLAGE : UN ETALEMENT URBAIN QUI REND LES STRUCTURES ANCIENNES PEU PERCEPTIBLES



La commune présente aujourd'hui un plan déstructuré, hérité de l'étalement urbain de la seconde moitié du XXe siècle puisque la surface occupée par les lotissements construits après 1975 est équivalente à celle du village avant guerre. Il est difficile de déterminer actuellement quel est l'axe structurant du village : les rues de Châtres, du Puits-Grès et de l'Ormeteau sont désormais à la marge et la R.N. 20, voie de passage, scinde le territoire plus qu'elle ne le structure, même si sa présence a encouragé la construction des lotissements pavillonnaires. L'est de la commune reste quasi-inoccupé, faute d'accès par la nationale et de liaison aisée avec l'ouest, de même que le sud, trop escarpé et dépourvu lui aussi de toute voie de communication. Le hameau du Bas de Torfou a été absorbé par l'urbanisation : le bâti est désormais continu entre la nationale et la ferme des Tourelles. La structure ancienne du village est donc devenue illisible sur les cartes.

Sur place, en revanche, le centre-bourg est encore marqué par les formes préexistantes, en particulier les grands domaines ceints de murs autour de l'église, qui continuent à guider l'implantation du bâti. L'un d'eux existe toujours (ci-dessous, à gauche), tandis que le second a été loti ; ses murs ont cependant été conservés quoique rabaissés (ci-dessous, à droite).

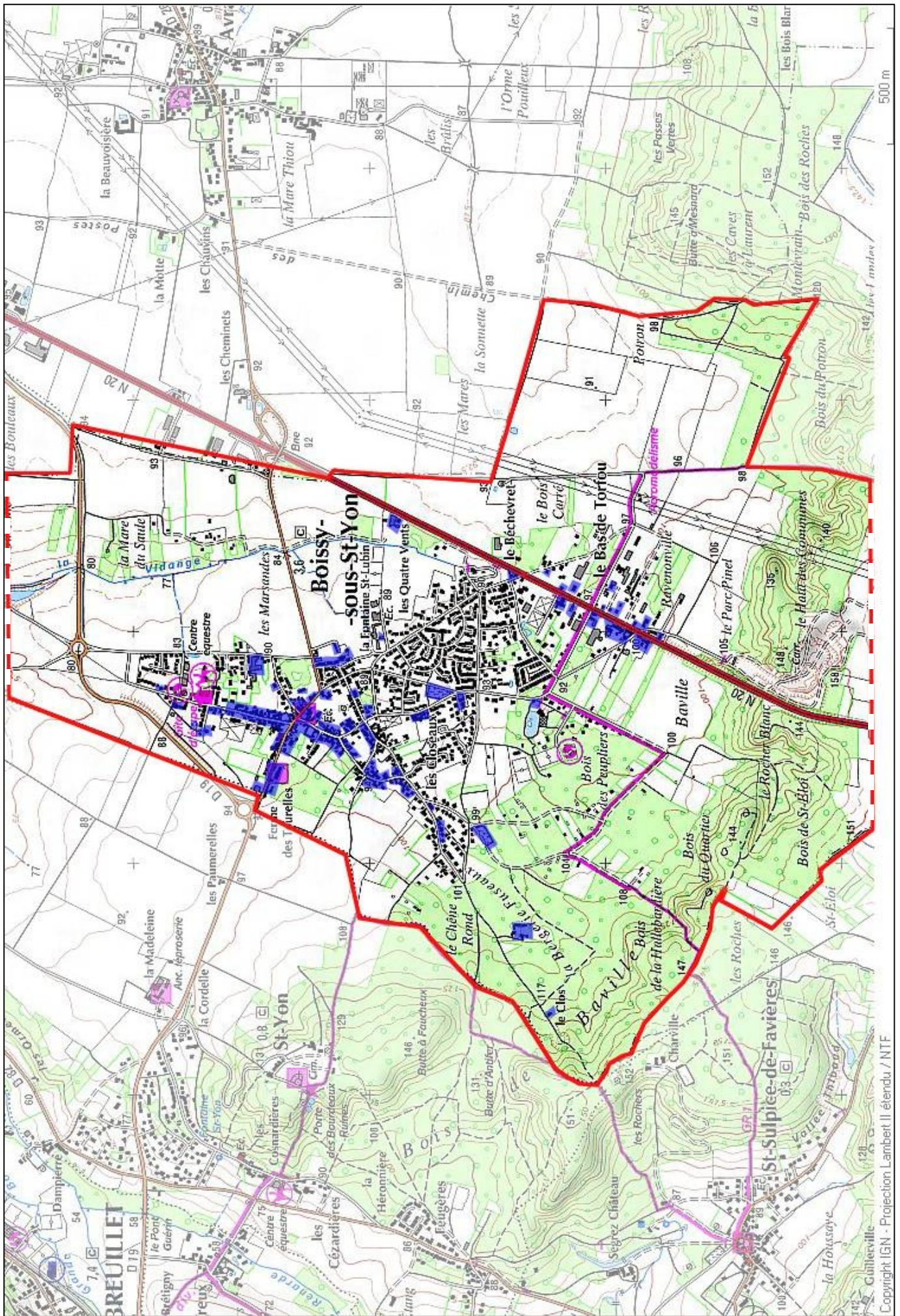


Enfin, l'ancienne gare mise à part, le chemin de fer ouvert au début du XXe siècle n'a pas laissé de traces visibles dans le village. Son ouverture ne s'est pas accompagnée comme ailleurs d'un développement urbain sous la forme de pavillons. Son tracé est par ailleurs indétectable aujourd'hui pour qui ignore sa présence passée.

*Page de droite : évolution des emprises foncières sur le territoire de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon entre 1951 et 2005*

Légende :	
	Limites communales
	Emprise foncière en 1951





Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF



#### 4. ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES

D'après l'Atlas paysager élaboré par l'IAURIF, la commune de Boissy-sous-Saint-Yon se partage entre deux grandes unités paysagères : le plateau cultivé de Vert-le-Grand dont fait partie la sous-unité du plateau d'Avrainville, et le rebord du plateau d'Étréchy, dont le bois de Baille constitue « un versant de plateau sur plaine, boisé ». Cette dernière appellation ne concerne que le sud du territoire qui ne fait que marquer, comme on l'a vu, la transition entre les deux plateaux aux altitudes différentes. Les grandes étendues cultivées forment donc le paysage caractéristique de la commune.



*Ci-dessus et ci-dessous : le nord du territoire de la commune, photographié depuis la rue des Meuniers, à Égly, au nord-ouest. On distingue à gauche les premiers toits de Boissy. Le bâtiment visible sur la photo du bas est l'ancienne gare de la commune, en marge du village. Une ceinture arborée entoure le bâti.*





## 1. D'hier à aujourd'hui, entre cartes postales anciennes et photographies de terrain

Les nombreuses cartes postales anciennes retrouvées pour Boissy-sous-Saint-Yon se concentrent sur l'architecture privée des grands domaines et surtout sur les rues du centre-bourg, qui donnent l'occasion au photographe de composer des scènes très animées. Le hameau du Bas de Torfou est quant à lui très peu photographié ; les paysages non bâtis ne le sont pas du tout. La comparaison entre ces cartes et la situation actuelle permet donc avant tout d'avoir un regard sur les évolutions du paysage urbain, très différenciées selon les quartiers.



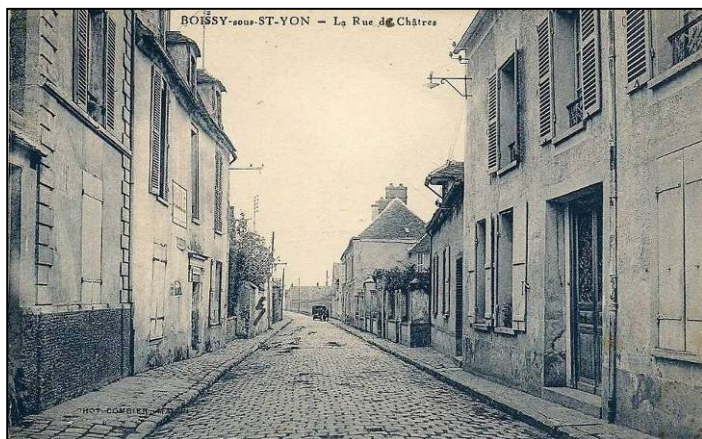
*Certains quartiers ont fait l'objet de transformations radicales : dans la rue du Pont-Cagé (ci-dessus), il n'a pas été possible de reprendre une photographie depuis le même point de vue qu'au début du XXe siècle. Le lotissement pavillonnaire a remplacé les champs. Même si l'on reconnaît quelques lignes de toits, la perspective est brisée et le paysage est fermé. A gauche, les anciens murs sont en revanche toujours en place.*



*Plus au nord, à l'angle des rues du Pont-Cagé et des Sablons, tous les bâtiments sont toujours présents ; sur la maison de gauche, les volets et la porte sont restés les mêmes. Mais cette pérennité n'est qu'apparent : de nombreux changements sont survenus, qui transforment la perception du paysage : ainsi, sur la droite, le grand mur a été abattu et remplacé par une haie de persistants. Le jardin qu'il clôturait a été remplacé par des pavillons. D'autres éléments naturels ont disparus : plantes grimpantes sur les bâtiments, grands arbres,*



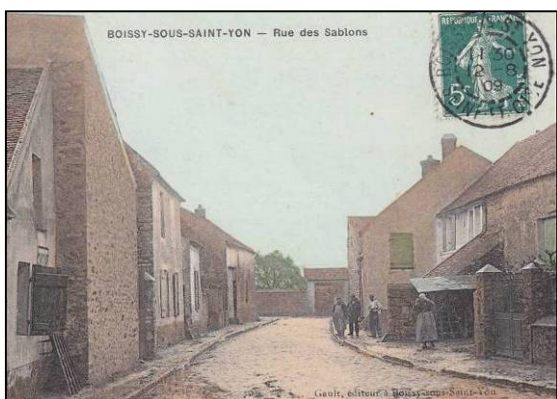
trottoirs enherbés. Signalisation, voirie, lignes électriques ont pris leur place et donnent à l'ensemble un aspect plus urbain.



Rue de Châtres, les transformations sont moins nettes mais tiennent à de nombreux détails : l'allure générale est similaire, mais les bâtiments ont presque tous été modifiés : au second plan à droite, la maison a été surélevé ; à gauche, la façade de la maison de bourg a été traitée de manière « rustique » (voir page 37), sa porte a été élargie et transformée. La perspective de la rue est bouchée à la fois par le stationnement des voitures et par les pavillons de l'extrémité nord de la rue.

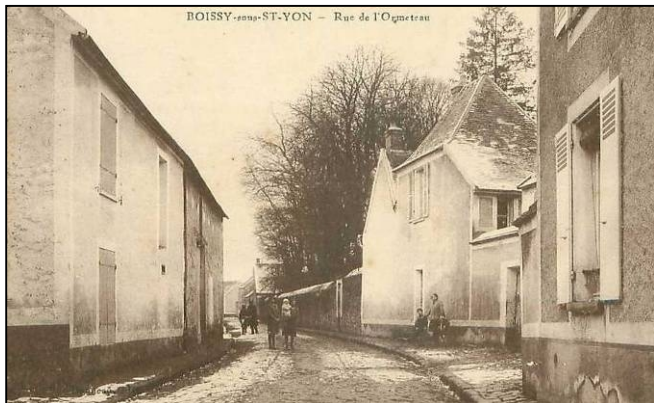


De même, d'après cette vue de la rue de Châtres prise depuis l'actuelle place du Général de Gaulle, le front bâti a été conservé, mais les constructions ont été reprises individuellement : disparition complète de la porte charretière et de la devanture de boutique à gauche, agrandissement de la lucarne de cette même maison ; à droite, apparition d'une devanture entièrement vitrée et appauvrissement de la modénature\* de la première maison. Il s'agit là de transformations très fréquemment constatées.





*Dans d'autres quartiers, le paysage est également brouillé par la présence des voitures, mais surtout, sur la vue de la rue des Sablons en bas de la page précédente, par l'écheveau des lignes électriques. On aperçoit par ailleurs, sur la carte postale ancienne, au loin, le grand portail qui se situait à l'extrémité nord de la rue du Pont-Cagé (dont on voyait les murs sur la deuxième carte présentée), aujourd'hui remplacé par la rue du Village et le lotissement pavillonnaire qui l'entoure.*



*L'ensemble bâti est ici resté très proche de ce qu'il était il y a un siècle : la physionomie générale a été conservée côté rue, même si à gauche, enduit et modénature\* ont disparu. Mais si la ferme de droite a gardé son aspect extérieur, il n'en va pas de même derrière ses murs puisqu'elle a été transformée en résidence et découpée en logements. Certains bâtiments ont été fortement rénovés (ci-contre).*



## 2. Éléments marquants du paysage actuel

Le plateau cultivé constitue toujours le mode d'occupation des sols le plus présent dans la commune, même s'il a été en partie loti ou consacré à d'autres activités, notamment au nord ainsi qu'entre le noyau ancien et la RN 20.





*Page précédente : l'entrée de la commune par le nord : un front urbain homogène de pavillons neufs brise l'horizontalité des grandes étendues cultivées.*



*Prise depuis l'intersection entre la rue Jean Moulin et la route d'Avrainville, cette vue du nord-est du territoire montre un autre contraste fort à l'endroit où le plateau cultivé et les bordures de la RN 20 se rencontrent ; cependant la présence d'une haie de feuillus et d'une végétation ripisylve qui borde le seul petit cours d'eau de la commune, la Vidange, masque le parking pendant une partie de l'année.*

Des éléments anciens persistent sur le territoire de la commune : les hauts murs en moellons des grandes propriétés, des rues pavées (ci-contre), une certaine homogénéité du bâti ancien, même repris, mais ces contrastent fréquemment avec des éléments récents qui s'y mêlent (ci-dessous : rue de Châtres. Les deux clichés sont pris sensiblement du même endroit. A gauche, en direction du nord ; à droite en direction du sud.)





*Ci-dessous, au croisement de la route d'Avrainville et de la rue Jean Moulin, en direction du centre-bourg : les murs et la grille du château s'opposent au lotissement pavillonnaire de l'autre côté de la voie. La rue marque la transition entre les deux époques : à la bande enherbée succède la voirie avec son bitume, sa signalisation et son mobilier, puis brutalement le trottoir, le mur, les pavillons neufs.*

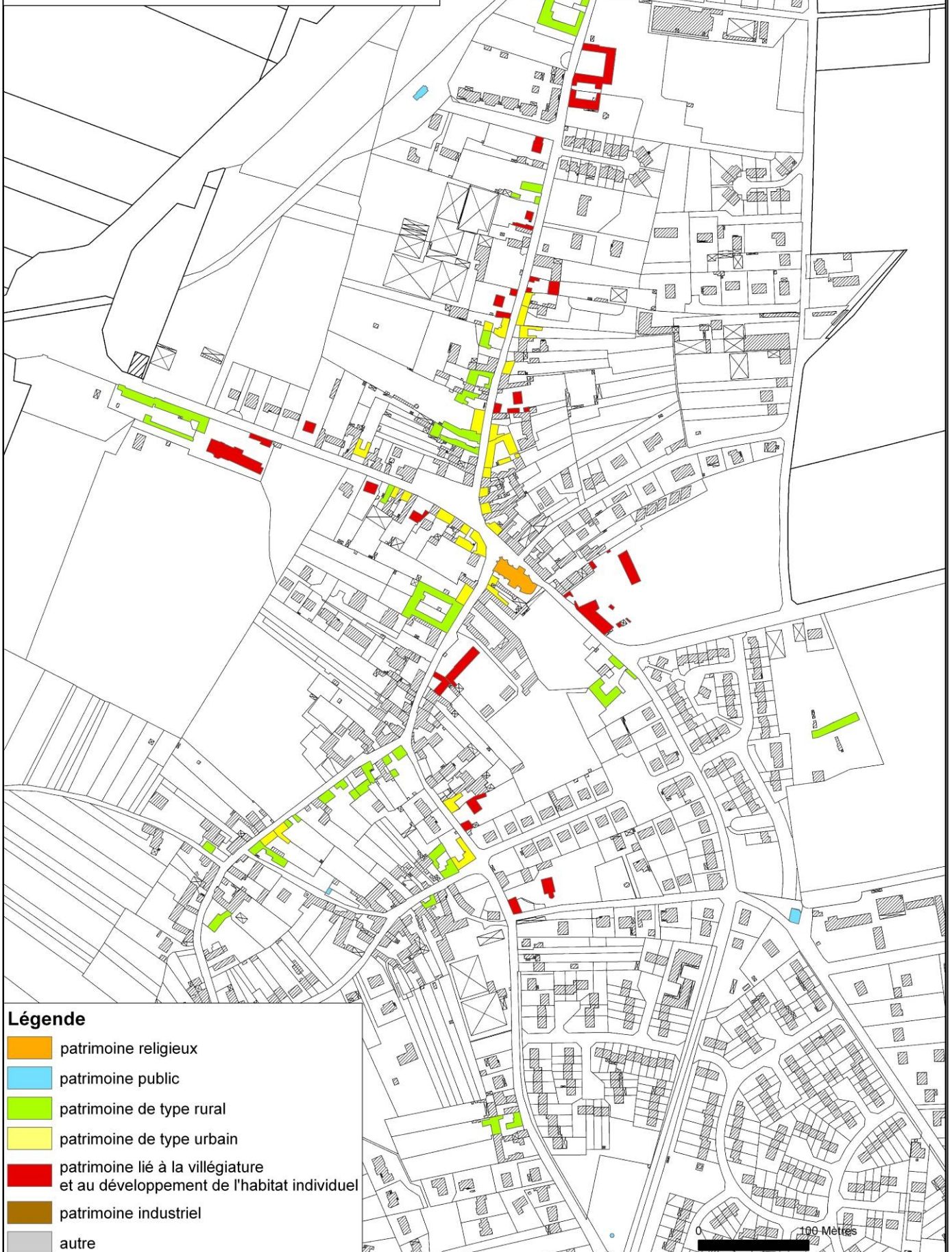
Dernier élément marquant du paysage de la commune, la route nationale 20 qui forme frontière entre l'est et l'ouest du territoire. Ses proches alentours apparaissent très dégradés, marqués par un bâti dispersé, le plus souvent en mauvais état, ainsi que par une surabondance de signalisation et de panneaux publicitaires.





# BOISSY-SOUS-SAINT-YON

Eléments bâtis recensés par typologies  
(extrait du SIG)



## Légende

- patrimoine religieux
- patrimoine public
- patrimoine de type rural
- patrimoine de type urbain
- patrimoine lié à la villégiature et au développement de l'habitat individuel
- patrimoine industriel
- autre

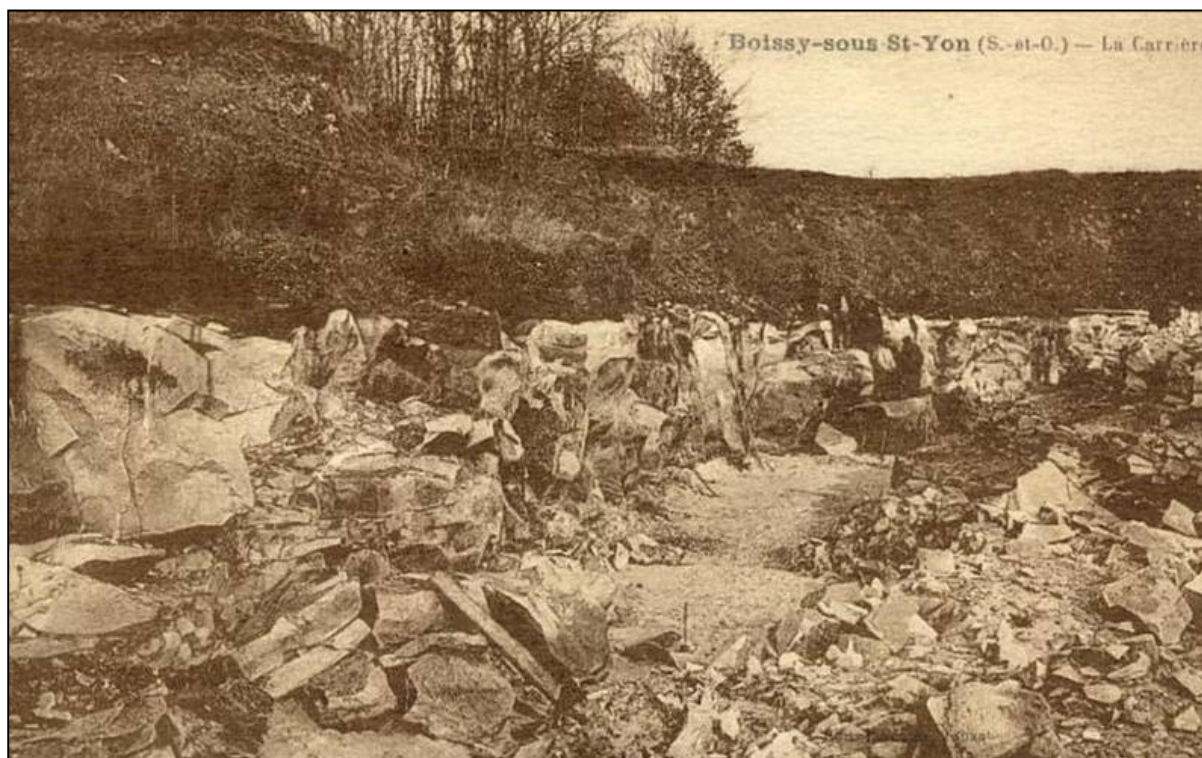


# ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL

## 1. CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Le bâti de Boissy-sous-Saint-Yon se caractérise au premier abord par la prédominance d'un habitat de type urbain (maisons de bourg en particulier), qui peut paraître surprenante pour un village situé sur un plateau agricole. Cependant, la plupart de ces maisons de bourg possèdent une porte charretière, qui indique une vocation secondaire artisanale, ou plus vraisemblablement agricole. Par ailleurs, la deuxième typologie la plus représentée est celle des fermes, puis viennent les maisons rurales. La spécificité de la commune ne tient donc pas à un caractère urbain ou rural bien tranché. Elle provient davantage de la taille et à la qualité des bâtiments recensés, témoins de la prospérité de la commune aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. On n'y trouve en effet pas moins de sept châteaux et *maisons de notable\** – concentration remarquable pour une commune de cette taille – et les fermes sont pour la plupart d'imposants ensembles à cour fermée. Une grande partie des bâtiments, y compris parmi les plus modestes, comporte en outre un appareillage soigné en pierre de taille.

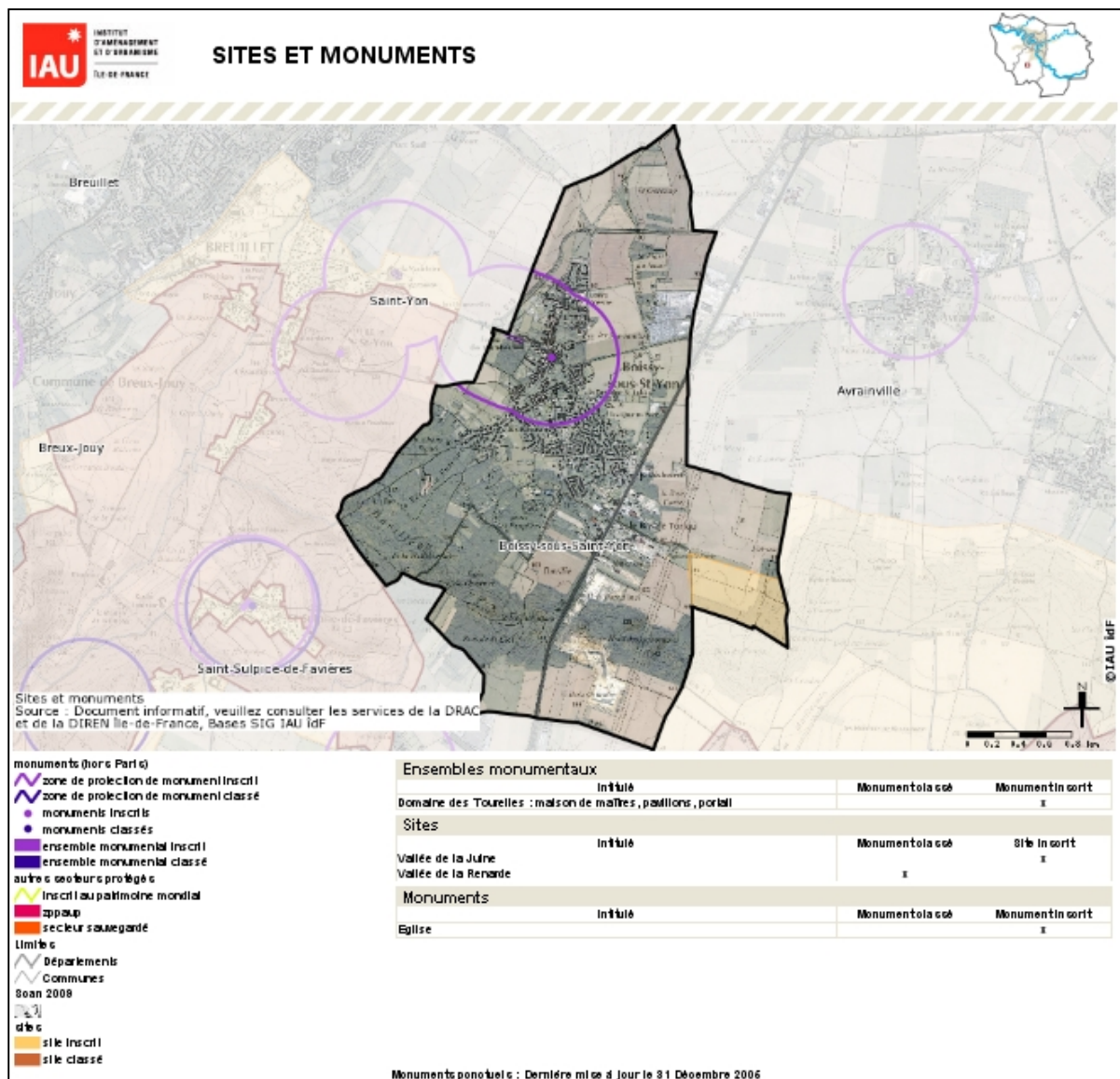
Cette présence de la pierre taillée s'explique également par l'existence jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle de carrières de grès au sud de la commune, ainsi que dans les communes avoisinantes (les carrières de Madagascar à Breux-Jouy et Souzy-la-Briche). En effet, contrairement à la meulière ou à la roche locale, dures et cassantes, le grès est une roche homogène et facile à travailler. Cet appareillage est souvent complété par des moellons de meulière, plus rarement de calcaire.



Les *maisons de bourg\** et *villas\** ont, à quelques exceptions près, conservé leur enduit. Les maisons rurales en revanche ont très fréquemment perdu leur revêtement, qu'il ait été gratté pour donner un aspect « rustique » ou qu'il soit tombé faute d'entretien. On

en voit ainsi souvent des traces sur les pignons non exposés aux intempéries ou sur les annexes agricoles. Les tuiles plates, pour leur part, sont encore très présentes dans la commune et donnent une homogénéité aux toitures.

La commune compte deux monuments inscrits, l'église et le domaine des Tourelles, dont les zones de servitude se recoupent et incluent une grande partie du centre-bourg. Une très petite portion du territoire, non bâtie, est en outre soumise à la zone de protection de la vallée de la Juine, inscrite (carte ci-dessous).



## 2. ANALYSE TYPOLOGIQUE DU BÂTI

	Intéressant	Remarquable	Exceptionnel	Inaccessible	Total
Maisons de bourg	21	2	0	0	23
Fermes	10	6	0	0	16
Maisons rurales	10	0	0	0	10
Villas	4	3	0	0	7
Édifices publics, civils et religieux	3	3	0	0	6
Maisons de notable	2	2	0	0	4

Châteaux	0	3	0	0	3
Pavillons	2	1	0	0	3
Maisons à boutique	2	0	0	0	2
Cours communes	1	0	0	0	1
Immeubles	0	1	0	0	1
TOTAL	55	21	0	0	76

## 1. Édifices publics, civils et religieux

Nombre d'édifices recensés : 6

Remarquables : 3 (BSY30 – lavoir avenue de Béchevret ; BSY44 – église ; BSY59 – puits, 6 ruelle des Cavaliers)

L'église Saint-Thomas-Becket, bâtie en grès sur un plan en croix à nef unique, n'est à l'origine qu'une chapelle bâtie au XIVe siècle, qui devient église paroissiale lorsque l'église primitive du XIIIe siècle s'avère trop endommagée par les guerres, vers 1500. Elle est alors reprise et agrandie ; elle est restaurée une nouvelle fois au XVIIIe siècle et garde aujourd'hui la trace de ces travaux successifs. Elle est inscrite depuis 1948. Le presbytère qui l'accompagnait n'a en revanche pas été recensé, car trop dénaturé : son enduit, encore présent au début des années 1970, comme en témoigne une photo du préinventaire, a été gratté pour faire apparaître les pierres et les linteaux de bois ; une porte a été bouchée, les volets ont disparu et les menuiseries ont été remplacées par des fenêtres en pvc. Le cadran solaire aujourd'hui présent ne semble être qu'une copie de l'original. Le bâtiment a en outre changé d'affectation.



Une croix en métal sur socle de pierre a été recensée au nord de la commune, sur un rond-point de la R.D. 19. Elle comporte des éléments d'époques très différentes mais a un intérêt pittoresque (BSY01, ci-contre).

Comme le presbytère, la mairie n'a pas été recensée : celle-ci a en effet été entièrement reconstruite en 1986 à la suite d'un incendie et ne conserve du bâtiment de 1857 (ci-dessous, à gauche) que l'aspect général du bâtiment et de la façade, altérée cependant par l'agrandissement systématique des fenêtres.

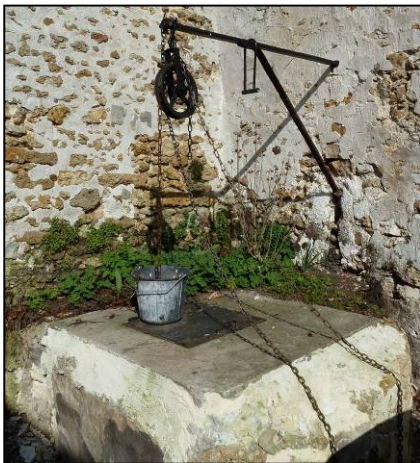




Il faut également signaler l'ancienne gare de Boissy-sous-Saint-Yon, actuellement transformée en habitation, mais dont la forme d'origine est immédiatement reconnaissable. Le territoire de la commune était en effet traversé par la ligne du « Tacot » qui reliait Arpajon à Étampes et qui a fonctionné de 1911 à 1948. Quelques traits du bâtiment voisin, malheureusement trop dénaturé, laissent penser à un café, fréquent aux abords des gares.



La commune de Boissy-sous-Saint-Yon ne comporte que peu de points d'eau naturels. Pour autant, on n'y compte guère de puits : deux d'entre eux seulement ont été localisés lors du diagnostic ; l'un d'entre eux se trouve dans une ancienne *cour commune*\* (BSY22, ci-dessous à gauche) et a été très transformé, tandis que le second, dans la ruelle des Cavaliers, a conservé son aspect et son mécanisme (BSY59, ci-dessous à droite).



Boissy compte en outre un grand lavoir à *impluvium*, sans doute alimenté à la fois par la fontaine Saint-Lubin et par l'eau de pluie provenant du toit incliné vers l'intérieur. Les bassins, qui semblent être au nombre de deux, sont aujourd'hui inaccessibles ; couverture et charpente se dégradent, tandis que les extérieurs sont très bien conservés (BSY30, ci-dessous).



## 2. Maisons de bourg et maisons à boutique

Nombre d'édifices recensés : 25

Remarquables : 2 (BSY20 – 12 rue de Châtres ; BSY46 – 2 rue Courtanesse)

Les maisons de type urbain, maisons de bourg ou à boutique, constituent la typologie la plus représentée dans la commune. Quasiment toutes construites avant 1826, elles bordent les principales voies de la commune, rue de Châtres, rue Courtanesse et place du général de Gaulle.

La maison de bourg est la version rurale de la maison de ville. Elle est toujours alignée sur la rue et mitoyenne des deux côtés : ses ouvertures sont toutes situées sur les façades avant et arrière. A deux exceptions près, toutes les maisons de bourg de Boissy-sous-Saint-Yon ont un seul étage carré, mais elles ne forment pas pour autant des fronts bâtis homogènes comme dans d'autres communes : en effet, leur hauteur, le nombre et la largeur de leurs travées, la forme de leur toiture varie d'une entité à l'autre, si bien qu'il n'est pas possible de dégager un gabarit spécifique à la commune. En revanche, on y constate la présence très fréquente de l'une de ses variantes, la maison de bourg à porte charretière (la moitié des maisons de bourg recensées), en particulier autour de l'église. Derrière elles s'étendent de longues parcelles peut-être consacrées auparavant au maraîchage ou à la culture des graines. Certaines de ces maisons possèdent même un encadrement de porte cintré, fait de blocs de grès soigneusement appareillés (ci-dessous, BSY21, 23, 25).



Les deux maisons de bourg ci-dessous (BSY46 - rue Courtanesse - à gauche, BSY20 – rue de Châtres - à droite) ont été qualifiées de remarquable en raison de leur intérêt morphologique (seules les huisseries ont été changées) et de la qualité de leur décor, *modénature\** soignée dans un cas, céramique, ferronnerie et corniche de l'autre.





Trois maisons à boutique ont par ailleurs été recensées, dont deux au centre-bourg (la poste et un tabac-presse), la troisième se situant dans le hameau du Bas de Torfou, le long de la R.N. 20. Ce café, aujourd'hui fermé, garde des traces de son décor d'origine et comporte des annexes à vocation agricole à l'arrière. Aucune devanture de boutique ancienne n'a été conservée dans le bourg.

### 3. Fermes

Nombre d'édifices recensés : 16

Remarquables : 6 (BSY02 – 51-53 rue de Châtres ; BSY28 – 2 rue de la Fontaine ; BSY36 – 10 rue du Pont-Cagé ; BSY54 et 55 – 33 et 31 rue des Sablons ; BSY76 – 22 rue Courtanesse)

Les fermes comptent pour près d'un quart des bâtiments recensés dans la commune et font ainsi état de son caractère agricole.

Malgré le site de plateau, il n'existe pas à Boissy de grande ferme isolée au milieu de ses terres. Seules les fermes de l'ancien château de la Motte et du château des Tourelles se trouvent encore à l'écart du bourg, sans être pour autant isolées. Les deux autres très grandes fermes de la commune, celle du manoir de la Courbette et celle qui lui fait directement face étaient aussi situées à petite distance du noyau urbain, mais elles ont aujourd'hui été rattrapées par l'urbanisation.

Dans l'ensemble, la commune se distingue par le nombre et la taille de ses fermes. Onze sont ainsi de grandes fermes, la plupart à cour fermée. Les plus imposantes ont un logis situé en fond de cour (par exemple, BSY28, ci-contre), tandis que celles dont la taille est légèrement inférieure présentent plutôt un logis donnant sur la rue (BSY50, 65, 68, ci-dessous).



Leurs annexes agricoles aveugles sur la rue, à l'exception des grandes portes charretières, façonnent des fronts bâtis alignés ou en retrait (BSY36 et BSY60, ci-dessous).

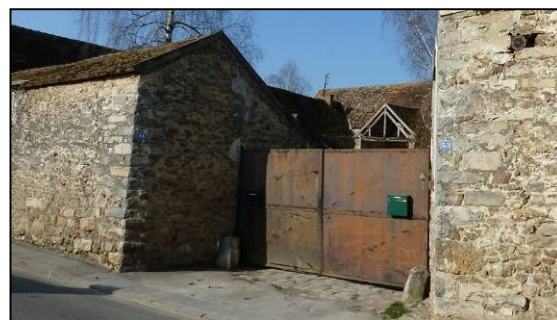




Quatre grandes fermes du territoire ont été qualifiées de remarquables en raison de la préservation de leurs traits morphologiques et de leur qualité architecturale. Il s'agit tout d'abord de la ferme du domaine des Tourelles, inscrit au titre de l'Inventaire supplémentaire, un bâtiment allongé et aligné sur la voie, dont les grands murs aveugles surmontés d'une toiture de tuiles plates à forte pente et rythmés par deux pavillons quadrangulaires au toit en pavillon marquent l'entrée de la commune au nord-ouest.



La deuxième (BSY02) est également une grande ferme à cour fermée, située rue de Châtres. Son emprise au sol est majoritairement *antécadastré\**, mais une partie du bâti a été reprise à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle, comme en témoignent les encadrements de brique des fenêtres visibles depuis la rue. On devine dans la cour, parmi les imposants bâtiments agricoles un porche de grange en bois de grandes dimensions.



La grande ferme de la route d'Avrainville (BSY29) faisait semble-t-il partie du domaine de la Motte. Une étude complémentaire serait nécessaire pour déterminer son lien par rapport au château et à l'orangerie qui se seraient trouvés à proximité. Contrairement aux autres fermes présentées, celle-ci ne s'organise pas autour d'une cour fermée. Présentant des traits architecturaux intéressants, elle ne semble pas avoir été l'objet de modifications récentes.



La dernière grande ferme qualifiée de remarquable (BSY36, rue du Pont-Cagé) a des dimensions plus modestes que les précédentes. Elle se signale avant tout par son intérêt morphologique : les parties visibles depuis la rue n'ont en effet subi aucune transformation. Par ailleurs, son appareillage de grès, principalement sous la forme de pierres de taille, est particulièrement soigné.



La commune compte également cinq petites fermes, la plupart situées dans la rue des Sablons, à l'endroit où le plateau agricole commence à laisser place à la forêt et où le parcellaire est plus découpé. La ferme recensée BSY54 (ci-dessous) et sa voisine BSY55 ont été qualifiées de remarquables en raison de la préservation de leurs traits anciens : irrégularité des ouvertures, portes en bois, tuiles plates, enduit et *modénature\** sobre (bandeaux lissés pour souligner les contours des baies et la corniche). Les annexes agricoles ne semblent pas avoir été transformées.



#### 4. Maisons rurales

Nombre d'édifices recensés : 10

Les maisons rurales sont composées de logis de taille modeste avec des annexes agricoles peu importantes. C'est ce dernier critère qui permet de distinguer la *maison rurale\** de la ferme : les annexes agricoles y sont plus petites que le logis. A Boissy-sous-Saint-Yon, elles sont moins nombreuses que les fermes. On note par ailleurs qu'une grande partie d'entre elles comportent un étage carré (par exemple, BSY56, 66, 67, page suivante), contrairement à la plupart des maisons rurales recensées dans les communes alentours, où l'on trouve majoritairement des bâtiments en rez-de-chaussée avec combles aménagés. L'ensemble de ces éléments indique une certaine prospérité de la commune, d'autant que l'implantation générale du bâti est encore aujourd'hui très similaire à celle indiquée sur le cadastre napoléonien : il ne s'agit donc pas d'une disparition des unités les plus modestes.

Aucune n'a toutefois été qualifiée de remarquable : il s'agit en effet d'une typologie très sujette à des modifications, qui ont pour but d'adapter cet habitat modeste et rural aux exigences de la vie moderne. On observe ainsi régulièrement l'élargissement des baies



existantes ou le percement de nouvelles ouvertures, le remplacement de toutes les menuiseries par des éléments en pvc et la mise en place de portes de qui viennent remplacer les anciennes portes charretières ou percer le pignon autrefois aveugle des anciennes granges.



## 5. Villas et pavillons

Nombre d'édifices recensés : 10

Remarquables : 4 (BSY10 – 27 rue de Châtres ; BSY40 – 11 rue du Puits-Grès ; BSY72 – 16 rue Courtanesse ; BSY74 – 13 rue Courtanesse)

Sept *villas*\* ont été recensées sur le territoire de la commune ; toutes sont construites sur le même plan, avec un étage carré, trois travées en façade, un toit à quatre pans et deux cheminées symétriques sur les pignons. Leur entrée précédée de quelques marches est située au centre de la façade, dans l'alignement du portail dont elles sont séparées par une petite cour. A une exception près, elles ont toutes conservées leur communs situés en bordure de parcelle.



Seuls le traitement de la façade et le décor, réalisés avec plus ou moins de richesse et de soin, sont distincts d'une *villa*\* à l'autre. Trois *villas*\* ont ainsi été qualifiées de remarquables (ci-dessus, rangée du bas), en raison de la qualité de leur *modénature*\*, réalisée en plâtre ou en céramique sur façade enduite ou rocaillée. Les quatre autres *villas*\* ont été traitées de manière plus simple.

Il serait intéressant de mener une étude plus approfondie sur ces similitudes architecturales notables et sur leurs facteurs, d'autant que la concentration de demeures de villégiatures, de *maisons de notables*\* et de châteaux sur la commune est elle aussi remarquable.

Trois *pavillons*\* ont en outre été recensés sur le territoire, mais ils sont plus récents que les *villas*\* et datent de la première moitié du XXe siècle. Deux d'entre eux se situent le long de la route nationale 20 et ont vraisemblablement été construits dans les années 1920 ou 1930, à proximité de cette importante voie de communication. Le troisième se trouve en revanche à la sortie du village en direction de Saint-Yon et semble plus ancien (BSY74, rue Courtanesse, ci-contre) ; ses *aisseliers*\*, sa *modénature*\*, son décor de briques, ses deux *marquises*\* ainsi que la préservation de sa morphologie lui ont valu d'être qualifié de remarquable.



## 6. Maisons de notable et châteaux

Nombre d'édifices recensés : 7

Remarquables : 5 (BSY03 – 42 rue de Châtres ; BSY08 – 34 rue de Châtres ; BSY27 – 21 rue de la Fontaine ; BSY37 – 3 rue du Pont-Cagé ; BSY75 – 20 rue Courtanesse)

Il existe encore trois châteaux sur le territoire de Boissy-sous-Saint-Yon : le manoir de la Courbette (BSY03), le château des Tourelles (BSY75) – tous deux excentrés – et un autre château situé en cœur de bourg (BSY27) ; un quatrième – le château de la Motte – est signalé par la *Monographie de l'Instituteur*\* et son parc est visible sur les cartes postales anciennes, mais il a aujourd'hui disparu. Seuls subsistent peut-être les murs de son domaine, autour du lotissement situé au sud de l'église, ainsi que la ferme mentionnée plus haut.

Le manoir de la Courbette se situe au nord de la commune, à l'extrémité de la rue de Châtres ; il est constitué d'un corps de logis en moellons à décor de briques encadré de deux petites ailes en équerre, auxquelles ont été ajoutés d'autres bâtiments à une date indéterminée. A côté se trouve encore la ferme qui l'accompagnait ; face à l'entrée, de l'autre côté de la rue, se trouve un mur en arc de cercle qui appartenait sans doute à l'entrée du château. Des travaux sont en cours à l'intérieur du bâtiment.





Le château des Tourelles est situé à côté de la ferme du même nom ; une ancienne entrée en arc-de-cercle de l'autre côté de la route est visible ici aussi, mais elle n'est pas dans l'axe de l'actuel bâtiment. Il semblerait que le château d'origine ait brûlé au XVIIIe siècle et ait été remplacé par celui-ci, à l'architecture et à la *modénature*\* très simples.

Enfin, le domaine situé aux alentours de l'église, appelé château de M. Esquirol sur les documents anciens, est très peu visible depuis la rue ; en revanche, les murs de son grand domaine ainsi que son entrée monumentale marquent fortement le paysage en centre-bourg.



Les *maisons de notables*\* sont des unités plus réduites, avec des logis de moindre ampleur et des domaines moins étendus. La commune en compte quatre, en incluant le bâtiment appelé parfois château de Mme Fernet, qui abrite une école depuis le début du XIXe siècle. Deux d'entre elles ont été qualifiées de remarquables : celle du 34 rue de Châtres (BSY08), construite sur une parcelle étroite dont elle occupe toute la largeur (fait rare pour une *maison de notable*\*, mais qui s'explique peut-être par sa situation en plein centre-bourg), a conservé sa cour pavée et ses deux pavillons d'entrée symétriques.



La maison du 3 rue du Pont-Cagé (BSY37) est construite en briques, avec un toit en ardoises ; elle possède une *modénature*\* soignée et une belle *marquise*\*. Ses communs ont été transformés en habitation. La cour pavée de grès est précédée d'un portail à simples piliers de briques. D'après des témoignages recueillis sur place, il semblerait que le lotissement qui la flanque au nord et à l'est soit construit sur une partie de son ancien jardin.



## 7. Immeubles

Nombre d'édifices recensés : 1

Remarquables : 1 (BSY19 – 15 rue de Châtres)

Un *immeuble*\* a été recensé dans la rue de Châtres : il tranche dans le front bâti par son ampleur (deux étages carrés surmontés d'un toit à comble brisé, six travées). Il s'agit du

seul bâtiment appartenant à cette typologie repéré sur l'ensemble de la commune, qui comporte plutôt des maisons de bourg de taille relativement modeste. Aussi peut-on s'interroger sur sa fonction première : peut-être s'agissait-il d'une ancienne école ou de la pension pour jeunes filles évoquée par la *Monographie de l'Instituteur\**, qu'il situe précisément dans la rue de Châtres, ce qui expliquerait la présence d'un grand portail à droite du bâtiment.



### **3. ÉTAT GÉNÉRAL DU PATRIMOINE**

Sur les 76 éléments recensés, 20 ont été qualifiés de remarquables en raison de leur intérêt architectural et morphologique ainsi que de la préservation de leur structure et caractères d'origine. Il s'agit donc de plus d'un quart des bâtiments pris en compte dans le diagnostic, une proportion importante qui témoigne de l'intérêt patrimonial de la commune. Les 56 autres bâtiments ont été qualifiés d'intéressants car ils ont été transformés. Leur structure reste cependant lisible.

En revanche, 103 autres édifices bâtis avant 1945 n'ont pas été recensés car ils étaient dénaturés par des transformations lourdes. Ce chiffre très élevé par rapport à la taille de la commune et montre que la fonction résidentielle l'emporte désormais sur toutes les autres activités auparavant existantes. Les transformations du bâti ancien et rural, certes devenu inadapté, sont en outre souvent réalisées sans égards pour les méthodes traditionnelles de construction. C'est ainsi que la mode du « faux rustique » (enduit gratté pour faire apparaître pierres et linteaux de bois, lucarnes, faux puits, ...), alliée à des percements de baies démesurées ou de portes de garage, s'est répandue dans toute la commune, allant jusqu'à dénaturer des rues entières (ruelle des Cavaliers, ci-contre).





Ainsi, les maisons rurales constituent les bâtiments les plus repris, car elles s'avèrent inadaptées aux exigences de l'habitat moderne : ce sont à l'origine des bâtiments construits à l'économie, avec des ouvertures irrégulières – pour répondre strictement aux besoins de l'activité agricole – et relativement rares, afin d'éviter toute déperdition de chaleur et de renforcer la solidité de la construction. Aujourd'hui, la recherche de lumière et de confort, ainsi que les nouvelles conditions de vie, imposent des transformations importantes : percement de baies régulières, parfois disproportionnées, installation de portes de garage (ci-dessous). La méconnaissance des techniques de construction ancienne ajoutent parfois à ces dénaturations : ainsi, l'enduit à la chaux qui recouvrait les pierres a presque été systématiquement gratté alors qu'il constituait une protection contre l'humidité et la dégradation des matériaux.



Les fermes connaissent les mêmes transformations, même si celles-ci, en raison de la taille des bâtiments, s'étalent sur une plus longue durée. Il est donc encore fréquemment possible de voir dans un même ensemble des éléments non modifiés, tandis que d'autres sont revus et modernisés. Par ailleurs, en raison de la politique de densification du centre-bourg et de l'abandon des activités agricoles, les grandes fermes sont de plus en plus souvent divisées en appartements.





Les *cours communes\**, autre élément de bâti rural, tendent elles aussi à être divisées et scindées, les propriétés étant désormais délimitées par autant de portails. Les puits, fréquemment conservés, sont eux aussi parfois relégué entre deux clôtures qui le contournent. Chaque unité est ensuite transformée au gré des besoins particuliers et des goûts de son propriétaire, sans considération pour l'ensemble.



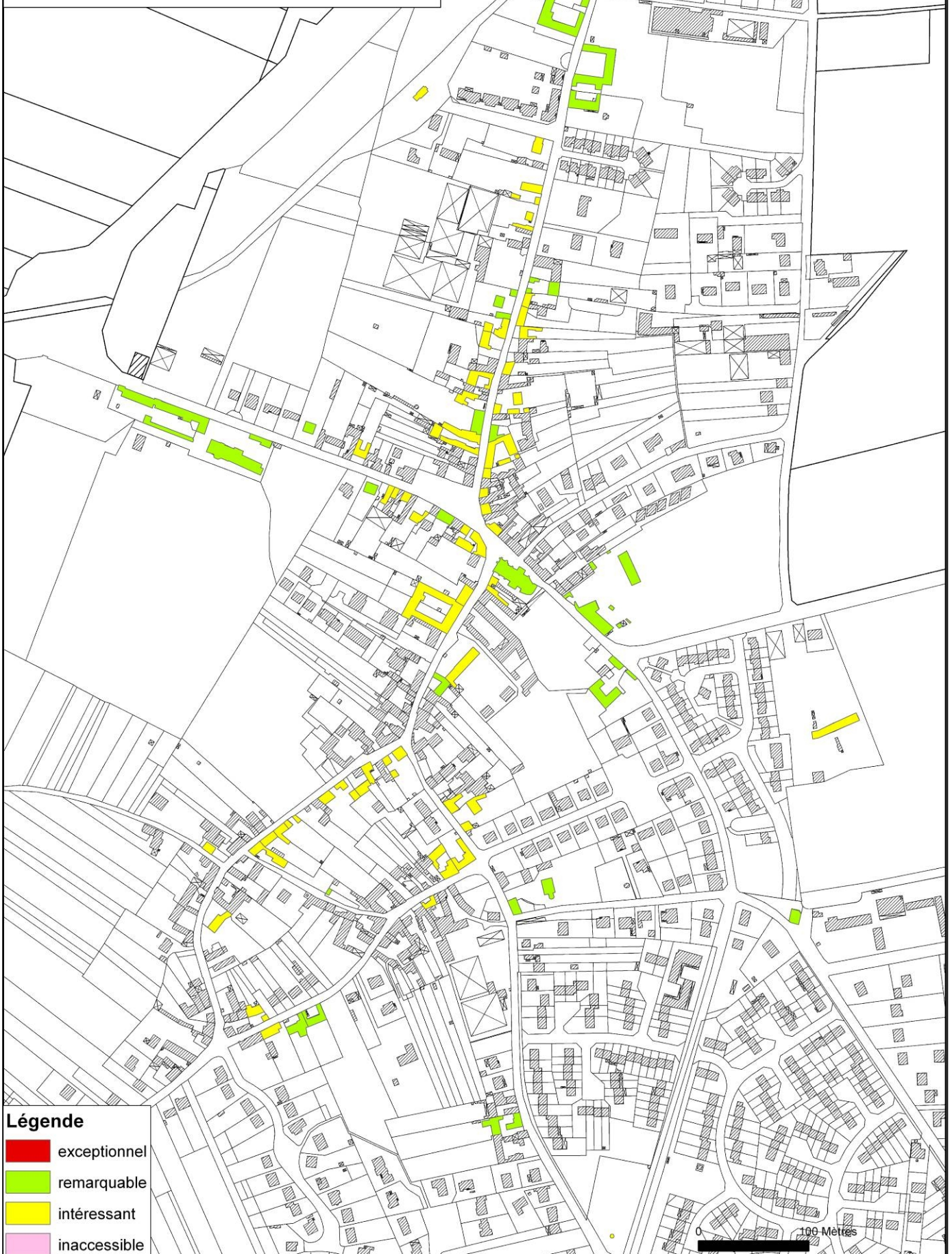
En ce qui concerne les maisons de bourg, les transformations touchent principalement les ouvertures, portes et fenêtres, qui sont reprises ou déplacées. Des portes de garage remplacent les portes charretières, des devantures de boutique apparaissent ou disparaissent, certains bâtiments sont surélevés d'un étage, rompant l'homogénéité du front bâti. Si la plupart des façades conservent leur *modénature\**, certaines sont traitées comme on le fait aujourd'hui d'une *maison rurale\**, en leur appliquant les règles du « rustique ».





# BOISSY-SOUS-SAINT-YON

Éléments bâtis recensés et degrés d'intérêt patrimonial  
(extrait du SIG)



**Légende**

- exceptionnel
- remarquable
- intéressant
- inaccessible



## GLOSSAIRE

### A

**Aisselier** : pièce de charpente en bois placée de manière oblique et destinée à renforcer un angle ; les aisseliers signalés lors du diagnostic patrimonial sont placés à l'extérieur du bâtiment et soutiennent le débord de la toiture tout en ayant une fonction décorative. Ils peuvent avoir un profil simple ou découpé.

**Antécadastre** : la loi de finances du 15 septembre 1807 est à l'origine du premier cadastre parcellaire français, appelé « cadastre napoléonien », qui est à la base du cadastre contemporain. Il a la particularité de représenter pour la première fois pour l'ensemble de la France l'ensemble des parcelles de propriétés et des emprises au sol des bâtiments, de manière précise et soignée. Un édifice dit « antécadastre » a donc une date de construction antérieure à l'établissement de ce document. Les plans essonniers ont été dressés de 1808 à 1834.

### B

**Bloc-à-terre** : type morphologique qui s'applique aux bâtiments ruraux (fermes ou maisons rurales) et qui désigne la réunion du logis et des annexes agricoles sous un même toit. Il se traduit fréquemment par des bâtiments de forme basse et allongée.

### C

**Chainage d'angle** : dispositif de renforcement et de rigidification de la maçonnerie à l'angle de deux murs, construit en blocs appareillés (moellons ou pierres de taille). Le matériau employé est différent de celui du remplissage du reste de l'élévation : on trouve ainsi fréquemment sur le territoire étudié des murs en moellons de calcaire ou meulière renforcés par une chaîne d'angle en grès taillé.

**Cour commune** : ensemble de maisons mitoyennes, en rez-de-chaussée ou à un étage, distribuées autour d'un espace qui leur est commun. Ce sont des maisons plutôt petites et simples, souvent accompagnées d'annexes rurales ou d'un puits, qui pouvaient abriter des paysans manouvriers ou la domesticité d'un château.

### D

**Degré d'intérêt** :

- les **constructions exceptionnelles** sont celles dont l'intérêt architectural est manifeste et dont les façades caractéristiques n'ont pas subi de modifications importantes. Elles peuvent être dans leur état d'origine ou avoir été restaurées, dans le respect des matériaux et des techniques traditionnelles de construction.

- les **constructions remarquables** sont celles dont l'intérêt architectural est reconnu ; elles peuvent autant présenter un véritable caractère architectural par leur forme, leur composition et leurs détails qu'être d'une grande simplicité. Leurs façades ont subi

quelquefois des modifications qui ont fait disparaître certaines des caractéristiques originales, elles peuvent être en mauvais état et ne pas avoir été restaurées.

- les **constructions intéressantes** présentent un intérêt marqué par une composition, une forme, une implantation et dont le caractère d'origine est encore lisible malgré des transformations de surface parfois importantes.

## E

**Épi de faitage** : élément ornemental, en terre cuite ou en plomb, qui marque la pointe d'une toiture (dans le cas d'un colombier par exemple) ou les extrémités de sa ligne de faîte. Certains peuvent être particulièrement travaillés.

## F

**Ferme** : ensemble de bâtiments à vocation agricole, composé d'un logis et d'annexes très développées. Il existe de nombreuses variantes d'implantation et de morphologie. Deux formes majeures ont été distinguées dans le cadre du diagnostic patrimonial :

- la grande ferme, à cour fermée ou non, implantée dans les villages ou isolée au milieu de ses terres.
- la petite ferme, quasiment toujours au sein d'un village ou d'un hameau : elle se caractérise par des dimensions bien moindres. On la différencie néanmoins de la maison rurale par le fait que les annexes agricoles sont toujours plus développées que le logis.

## I

**Immeuble** : bâtiment à plusieurs étages destiné à l'habitation collective en appartements.

**Intérêt architectural** : il provient de la volumétrie générale de l'édifice, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre, de la composition des façades, des modénatures et détails d'ornementation.

**Intérêt historique** : il dépend du caractère évocateur ou symbolique d'un bâtiment, lorsque celui-ci témoigne de l'histoire locale, régionale ou nationale.

**Intérêt morphologique** : il naît de l'organisation du bâti, de sa représentativité par rapport à une typologie et/ou de sa relation à un environnement urbain ou paysager. Il est aussi caractérisé par la préservation des emprises au sol par rapport à son état d'origine réel ou présumé.

**Intérêt pittoresque** : il provient de l'originalité, de la taille, du style ou du charme d'un édifice.

**Intérêt urbain** : il résulte de l'insertion de l'édifice dans le contexte bâti (alignement de façades, angle de rue, place, etc.)

## L

**Linteau brique-métal** : élément à la fois de structure et de décor placé au-dessus des baies, composé d'une pièce de métal profilée en I, dont les rivets sont masqués par des rosettes, et d'un encadrement en briques. On trouve fréquemment cet élément sur les façades de pavillons construits dans le premier quart du XXe siècle.

## M

**Maison d'artisan** : petit ensemble de bâtiments destinés à l'exercice d'une activité artisanale et au logement de l'artisan. L'habitation est placée en héberge par rapport à la rue ; les annexes à vocation artisanale sont placées sur le côté et au fond de la parcelle, dégagant ainsi une cour latérale.

**Maison de bourg** : maison alignée sur la rue, occupant toute la largeur de sa parcelle et mitoyenne des deux côtés. En conséquence, on ne trouve d'ouvertures que sur la façade avant et sur la façade arrière. Une maison de bourg ne comporte souvent qu'un seul étage. Deux variantes sont également recensées dans le cadre du diagnostic : la maison de bourg à boutique, qui comporte un espace dédié au commerce qui se matérialise à l'extérieur par une devanture, et la maison de bourg à porte charretière, souvent liée à une activité commerçante, artisanale ou maraîchère.

**Maison de notable** : maison individuelle, la plupart du temps en milieu de parcelle et dont l'entrée se fait après avoir traversé un jardin. Elle est de grande taille (un étage carré et cinq travées) et dispose la plupart du temps de communs, soit maison de gardien, soit annexes diverses. Son décor est toujours soigné voire raffiné et reflète les modes du moment : néoclassique, éclectique, pittoresque, régionaliste... Elle est entourée d'un jardin de grande taille auquel on accède par un portail soigné, plutôt monumental. En général la maison de notable se donne à voir et/ou jouit d'une vue panoramique.

**Maison rurale** : bâtiment de taille modeste, n'occupant pas la totalité de la parcelle sur la rue et comportant des annexes agricoles. Contrairement à la petite ferme, ces annexes sont toujours moins importantes que l'habitation. La morphologie et l'implantation des maisons rurales sont très variables.

**Marquise** : auvent vitré placé au-dessus d'une porte d'entrée et traité de manière ornementale.

**Modénature** : ensemble des éléments saillants (structurel et/ou ornementaux) relevés sur une façade (corniche, bandeaux, moulures, en pierre, en plâtre ou en briques)

**Monographie de l'Instituteur** : document rédigé à la fin du XIXe siècle pour chaque commune de France par l'instituteur alors en exercice, dans le cadre de la préparation des Expositions universelles de 1899 et de 1900. Ces monographies, commandées par le Ministère de l'Instruction publique et construites suivant un plan absolument semblable d'une synthèse à l'autre, comportent des données géographiques, démographiques, historiques et sociales ; un chapitre est toujours spécifiquement consacré à l'instruction et aux bâtiments d'école, souvent illustrés d'un plan et d'un relevé de façade. Selon les



communes, le texte peut être accompagné de photographies d'édifices ou de paysages. Ces documents sont conservés aux Archives départementales.

## **P**

**Patrimoine ordinaire** : essentiel du bâti qui forme le paysage des villes et des bourgs, forgeant ainsi l'identité d'un territoire. Il comprend l'habitat privé, mais aussi le « petit patrimoine ». Contrairement au monument historique, spectaculaire, ponctuel et bien identifié, le patrimoine ordinaire relève du quotidien : à ce titre, et malgré son omniprésence, il n'est pas d'emblée reconnu comme patrimoine et est soumis à de nombreuses transformations.

**Pavillon** : maison particulière, de petite taille, en rez-de-chaussée, parfois augmenté d'un étage de comble, dont l'accès se fait par le jardin.

**Pédiluve** : mare aux bords maçonnés possédant un accès en pente douce servant à faire boire les bêtes et à leur rafraîchir les sabots. Il est fréquemment situé aux alentours d'une ferme ou sur une place de village ou de hameau.

**Pigeonnier/colombier** : termes désignant tous deux des abris pour les pigeons. Mais tandis que le colombier est en forme de tour indépendante, le pigeonnier surmonte un autre bâtiment. Le colombier était sous l'Ancien Régime la marque d'un pouvoir seigneurial.

## **R**

**Rocailage** : procédé décoratif consistant à appliquer un mortier de chaux ou de plâtre, souvent coloré, dans lequel sont mêlés des éclats de meulière ou de silex sur des moellons de meulière.

## **T**

**Tuiles de rive** : tuile de finition de la toiture, appliquée sur les bordures du toit.

## **V**

**Villa** : maison particulière d'au moins un étage carré, parfois augmenté d'un étage de combles. L'accès se fait toujours par le jardin, qui s'ouvre vers l'extérieur par des clôtures soignées.

